

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s-6a.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 27 Décembre, 1848.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

La hachette.

II.

[Suite.]

Jeanne, brisée de fatigue, lassé du bruit et de la foule, avait pu échapper à cette allégresse publique, et s'était réfugiée dans sa chambrette. Après un mois de combats acharnés, d'agitation constante, d'émotions profondes, elle avait besoin de se reposer, de se recueillir, de se retrouver elle-même. Seule, assise sur un escabeau, sa belle tête brune entre ses mains, elle demeurerait immobile, abîmée dans ses réflexions. Ces vingt-quatre jours de siège, pendant lesquels elle avait déployé tant d'activité, de vigueur et d'audace, paraissent et repassaient dans son esprit comme un rêve, comme une hallucination. Était-ce bien vrai qu'elle avait entraîné sur ses pas toute une légion de femmes électrisées par sa parole? Était-ce bien vrai qu'elle s'était battue comme une lionne et qu'elle avait sauvé le sire de Balagny? Était-ce bien vrai qu'elle avait repoussé l'ennemi déjà vainqueur, en incendiant la porte du Limaçon? Elle osait à peine croire à tant de prodiges, et se demandait par quelle bizarrerie de la destinée, elle, si humble et si tranquille naguère, était devenue tout à coup si ardente et si glorieuse. Pendant qu'elle était plongée dans le cours de ses méditations, on vint heurter plusieurs fois à sa porte. Elle ne répondit pas, voulant rester seule encore; mais on trappa de nouveau, et une voix argentine s'écria:—C'est moi, ma bonne Jeanne; c'est moi, Lucie.

Jeanne se leva vivement, et courut ouvrir. Les deux jeunes filles ne s'étaient pas vues depuis la veille, elles s'embrassèrent avec effusion.

—J'étais bien sûre, moi, que vous étiez cachée chez vous, dit Lucie avec tendresse. Poltroune, vous fuyez... mais après la victoire.—Toujours aussi bonne que spirituelle, chère Lucie! vous êtes vraiment un ange!

—Hum! hum! ce n'est pas l'opinion de mon tuteur, qui me traite d'incorrigible démon et me garde encore rancune de ma dernière escapade. Il ne daigne même plus s'occuper de moi. Voilà pourquoi j'ai pu venir toute seule ici, sur l'avis qu'on ne vous trouvait nulle part. J'étais certaine que je vous découvrerais, moi.

—Il faut vraiment toute la rigidité de votre tuteur, dit Jeanne d'un ton pénétré, pour ne pas être fier de vous, pour ne pas vous adorer, Lucie!...

—M'adorer? Oh! je vous arrête, répliqua Lucie avec une moue charmante. Hélas! il n'y a pas que maître Pillon qui ne m'adore pas! J'en connais bien d'autres, sans compter...

Elle s'interrompit malicieusement en regardant Jeanne du coin de l'œil.

—Mais je me vengerai! fit-elle d'un air terrible.

Jeanne l'attira sur son cœur.

—L'aimeriez-vous aussi? dit-elle avec mélancolie. Ouvrez-moi franchement votre âme, bonne Lucie.—Moi, l'aimer? si donc! je le trouve bel homme, sans doute; très-brave, assurément; fort aimable, je ne le nie pas; passablement spirituel, je le confesse; mais... Voilà tout.

Et elle se prit à rire; ce rire n'était cependant pas si franc qu'on ne pût y démêler un peu de contrainte et de regret. La belle figure de Martial, son noble esprit, son courage chevaleresque, n'avaient pas

manqué d'agir, en effet, sur l'imagination impressionnable de Lucie.

—Écoutez, chère belle, reprit Jeanne avec lenteur et gravité, en plongeant un regard pénétrant jusqu'au fond de l'âme de Lucie, votre père et maître Pillon avaient depuis longtemps résolu de vous unir, vous et Martial, et, sans le vouloir, j'ai entravé ces projets d'avenir. Je ne m'en ferai point un reproche, ô Lucie, si votre cœur n'en souffre pas un peu. S'il en souffre, au contraire... oh! alors, parlez, avouez-le sans crainte, sans détour, et Jeanne saura bien trouver en France un coin perdu où elle ira vivre seule, introuvable, oubliée. Ce ne sera donc point un sacrifice, non, car maître Pillon a fait le serment de me repousser sans cesse; ce sera un simple devoir que j'accomplirai!

—Eh! croyez-vous donc que Martial puisse m'aimer après vous?

—Si je le crois! répondit Jeanne avec feu. Lucie, je m'étonne qu'en vous voyant il se soit encore souvenu de moi.

Lucie haussa moqueusement les épaules.—Et je vous écoute pourtant, dit-elle, ce je vais jusqu'à oublier que le sire de Balagny nous a fait mander l'une et l'autre. Je suis folle... Mais en vérité, reprit-elle, je ne soupçonne pas ce que le gouverneur me veut à moi. Quant à vous, Jeanne, je crois bien qu'il veut vous témoigner hautement son admiration.—Si quelqu'un doit être admiré, c'est vous, Jeanne, dont le courage même? Mon courage à moi, c'était peut-être du désespoir.

—Le désespoir peut inspirer du mourir courageusement; mais croyez-moi, Jeanne, c'est l'amour de la patrie qui souffle cette ardeur héroïque avec laquelle on soulève toute une population pour en faire une armée. Venez, j'ai hâte d'assister à votre triomphe.

Elle lui prit le bras et l'entraîna.

A peine avaient-elles fait quelques pas dans la rue, qu'elles furent aperçues par des femmes du peuple qui firent retentir l'air de mille cris de joie. Elle entourèrent les deux jeunes filles, et, sachant qu'elles se rendaient chez le gouverneur, elles les portèrent triomphalement.

Arrivées à l'hôtel du gouverneur, Jeanne et Lucie se glissèrent plutôt qu'elles n'entrèrent dans une grande salle ornée de tapisseries de haute-lisse et de meubles en velours violet. Le sire de Balagny, homme de guerre, à la physionomie ouverte et bienveillante, était assis dans un grand fauteuil, la jambe emmaillottée et posée sur des coussins. Un grand nombre de gentilshommes et ceux qui s'étaient le plus distingués pendant le siège l'entouraient. Le sire de Balagny adressait ses félicitations, et Martial Pillon était en ce moment debout devant lui.

—Tout le monde a fait son devoir, disait le gouverneur; mais vous avez surtout été remarqué, jeune homme, parmi ceux qui ont déployé la plus grande intrépidité. Aussi citerai-je votre nom dans le rapport circonstancié que je dois adresser à notre roi bien-aimé Louis XI. J'ajouterai même que c'est grâce à l'heureuse idée que vous avez eue d'incendier la porte du Limaçon que nous avons pu échapper, au commencement du siège, à la prise d'assaut qui était imminente. Le roi, n'en doutez pas, jeune homme, tiendra compte de votre courage et de votre inspiration.

—Monseigneur, répondit Martial en s'inclinant, la distinction dont vous daignez m'honorer en ce moment me touche d'autant plus vivement que je ne crois pas avoir assez fait pour la mériter. Il est un point

même sur lequel votre seigneurie a été mal informée. Ce n'est pas moi qui ai eu la merveilleuse idée de jeter des fascines enflammées par le machicoulis.

—Et qui donc? demanda le gouverneur.—Une jeune fille, monseigneur, une héroïque enfant nommée Jeanne Lainé.

Et en prononçant ce nom la voix de Martial s'était animée.—Quoi! dit le gouverneur, celle qui a conduit sur le rempart les femmes de Beauvais, celle qui m'a sauvé la vie?—Oui, monseigneur.

—Comment n'est-elle pas ici? Je l'ai pourtant fait mander depuis ce matin, et j'ai lieu d'être étonné de ne la point voir encore.

Il y eut un instant de silence.—La voici, la voici, monseigneur! dit tout à coup une voix féminine.

(A continuer.)

EXTRAITS

des derniers journaux français.

PARIS, 25 novembre.

Les paroles prononcées hier soir par M. le général Lamoricière étaient un démenti donné au sens des conversations tenues par l'honorable général. Il paraît que M. Grandin avait été témoin d'une de ces conversations; car il est venu déclarer qu'il n'acceptait pas, en ce qui le concerne, le démenti donné par M. le ministre de la guerre.

Après cet incident commencent les explications solennelles annoncées. M. le général Cavaignac déclare qu'il veut consacrer le débat et écarter toute lutte entre la commission exécutive et lui, chef actuel du pouvoir exécutif; ce dont il s'agit, c'est uniquement d'explications personnelles entre M. le général Cavaignac et MM. Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnerre, Saint-Hilaire. Ce dernier, ex-secrétaire de la commission, s'est chargé de répondre le premier à M. Cavaignac et d'engager le combat. Dès ses premières paroles, M. Saint-Hilaire a fait comprendre que lui et ses amis n'entendaient pas se renfermer dans le cercle étroit tracé par M. Cavaignac; le débat est entre la commission exécutive et son ancien ministre de la guerre; il faut savoir sur qui doit retomber la responsabilité des journées de juin.

M. Saint-Hilaire a présenté l'acte d'accusation de la commission exécutive contre M. le général Cavaignac, sous forme d'un exposé historique. Le plan de la commission était de décourager les mauvaises passions par un grand déploiement de forces militaires, et si elles exécutaient la présence à Paris, le 23 juin, de 25,000 leurs sinistres projets, de frapper vite et dans la banlieue, de 29,000 fort. Afin d'exécuter ce plan, la commission donna l'ordre à M. le général Cavaignac de réunir dans Paris 45,000 hommes. De plus, 20,000 hommes devaient être échelonnés des départements les plus voisins sur Paris; enfin, 20,000 hommes de l'armée des Alpes avaient été avec qu'ils eussent à se rendre à Paris. C'est donc 90,000 hommes destinés à servir d'appui pour la garde nationale.

Or, d'après les dispositions faites par MM. Lamoricière, Arago, Marie, et Lamartine, ces ordres de la commission n'ont jamais été exécutés par le général Cavaignac. Au lieu de 45,000 hommes dans Paris, il n'y en a jamais eu qu'0,000. Le 22 juin, ordre au ministre de la guerre d'envoyer au Luxembourg six régiments d'infanterie et un de cavalerie; cet ordre n'a pas été exécuté. Ordest envoyé au ministre de l'intérieur et le préfet de police d'arrêter les chefs de l'insurrection; cet ordre encore n'a pas

exécuté. Voilà comment les insurgés, le 23 juin, se sont trouvés maîtres du terrain; voilà comment la lutte a été si prolongée, si vive et si sanglante. Un ordre est envoyé à M. le général Cavaignac, il déclare ne l'avoir pas reçu. Sur les instances de M. Saint-Hilaire, qui invoque le témoignage du général Foucher, commandant la 1^{re} division militaire, M. Cavaignac convient avoir reçu l'ordre; mais M. le général Foucher est puni de son témoignage par une disgrâce.

Le 23 juin, M. Cavaignac, malgré la résistance énergique de M. Garnier-Pagès, a retiré du quartier du Luxembourg les 800 soldats de la ligne qui s'y trouvaient, retirés à la suite de laquelle la rive gauche a été envahie par l'insurrection.

Jusqu'à ce moment du récit de M. Saint-Hilaire, l'Assemblée, évidemment peu bienveillante pour l'orateur, avait écouté en silence, mais elle n'a pu se contenir quand M. Saint-Hilaire a parlé des angoisses, des instances de représentants, de citoyens, de membres de la commission, qui suppliaient le général Cavaignac d'envoyer des secours, afin de ne pas laisser prendre à l'ennemi des propositions redoutables. Ordres sur ordres étaient envoyés au général; il ne répondait pas, ou bien il était introuvable, ou bien il faisait des promesses qui n'étaient pas tenues. Cette conduite excitait la défiance et le soupçon.

Les interruptions systématiques ne peuvent diminuer la gravité de cette accusation.

Nous recommandons à l'attention publique le récit des négociations qui avaient pour but d'élever M. le général Cavaignac sur les ruines de la commission exécutive, négociations dont la base était une politique aboutissant au papier-monnaie.

Pendant toute la lecture de ce discours, la partialité de l'Assemblée s'est manifestée par les interruptions les plus passionnées.

M. le général Cavaignac a résumé en quatre chefs les accusations portées contre lui: effectif de la garnison, lettre écrite au général dans la nuit du 22 au 23 juin, retard des convois d'artillerie, complot parlementaire.

Sur le premier chef, M. Cavaignac répond, en citant des pièces officielles, qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour porter l'effectif à 25,000 hommes de ligne; vaines passions par un grand déploiement de forces militaires, et si elles exécutaient la présence à Paris, le 23 juin, de 25,000 leurs sinistres projets, de frapper vite et dans la banlieue, de 29,000 fort.

En ce qui concerne la lettre écrite par M. Marie pour obtenir des renforts afin de protéger le Luxembourg, M. le général Cavaignac répond qu'il y avait déjà trois bataillons dans cette résidence; mais il y a plus, les renforts que l'on prétend n'avoir pas été envoyés ont été réellement expédiés, et le général cite les numéros des bataillons et des escadrons. Quant à la lettre écrite par M. Saint-Hilaire, dans la nuit du 22 au 23 juin, cette lettre n'était pas écrite au nom de la commission, mais par M. Saint-Hilaire, en son nom personnel; les renforts qu'il demandait avaient été dirigés sur le Panthéon, c'est que la commission ne l'a pas jugé convenable.

Pourquoi avoir laissé faire les barricades? Le général avait un système de défense, système connu et approuvé par la commission, système qui consistait à ne vouloir agir qu'avec l'unité complète du

commandement et la concentration des forces militaires. Si les précédents gouvernements sont tombés, c'est pour avoir traité les insurrections comme des affaires de police, et non comme de véritables batailles à livrer. Eh bien! je ne voulais pas, dit le général, perdre la bataille en disséminant mes troupes, et c'est ce qui serait arrivé si j'avais suivi; la marche que l'on me reproche de n'avoir pas exécutée.

Le général entre dans de nombreux détails qui justifient ceux donnés par M. Saint-Hilaire sur divers incidents des journées de juin, et son absence pendant quelques heures.

Troisième chef d'accusation: retard dans les convois de munitions et d'artillerie. Le général prouve, par le rapport des officiers, que l'étendue de l'insurrection obligeait les convois à des détours immenses et à des pertes de temps inévitables. Deux millions cent mille cartouches ont été consommées dans cette déplorable lutte.

Reste enfin la question du complot parlementaire, l'accusation d'avoir voulu se servir de l'insurrection pour devenir chef du pouvoir exécutif. Le général a réfuté ce grief en exposant, à son tour, les négociations qui avaient pour but de le déterminer à accepter l'héritage de la commission. Tout s'est passé loyalement et la commission n'a ignoré aucune des intentions du général.

Reste enfin la question d'honneur. Suis-je un ambitieux? Suis-je un traître? c'est ce que j'examinerai, s'est écrié M. le général Cavaignac, quand je connaîtrai votre réplique. Vous venez d'entendre le plaidoyer d'avocat, c'est le soldat qui vous répondra plus tard... et vous l'entendrez! Ces paroles ont été prononcées avec une rare énergie.

Le général a improvisé toute cette défense. Son attitude et son langage ont eu, pendant trois heures, un calme, une modération, une assurance et une fermeté dignes des plus grands éloges et des plus légitimes sympathies.

Reprise de la séance.—La séance de ce soir n'a pas offert à beaucoup près, l'intérêt des débats qui ont eu lieu le matin. M. Barthélemy Saint-Hilaire est monté à la tribune pour y défendre les intentions de la commission et réclamer la position qui lui appartient de secrétaire tenant la plume dans l'historique des faits qu'il a lus à l'Assemblée. Aucune animosité contre M. le général Cavaignac n'anime les anciens membres de la commission, non plus que lui-même. Des cris et des murmures interrompent fréquemment l'orateur, qui descend de la tribune au milieu du bruit.

M. Garnier-Pagès vient à son tour défendre la commission exécutive contre les attaques et les calomnies auxquelles elle a été en butte. Il soutient la vérité des faits articulés dans le récit des événements rapportés par M. Barthélemy Saint-Hilaire. La commission voulait prévenir les luttes sanglantes des journées de juin.

M. Ledru-Rollin s'attache également à défendre la commission exécutive et à démontrer que les ordres n'étaient point exécutés par le ministre de la guerre.

M. Cavaignac a répliqué deux fois, mais avec moins de bonheur et moins de succès qu'il ne l'avait fait dans la première partie de la séance.

Après quelques paroles fort excentriques, prononcées par M. Lagrange, et couvertes par des cris d'impatience, M. le président lit un ordre du jour présenté par M. Dupont (de l'Eure) ainsi conçu:

"L'Assemblée nationale, maintenant